

Message no 85 du Conseil communal au Conseil général

Objet	Budgets 2020 – Budget de fonctionnement et budget des investissements – Présentation et approbation
--------------	--

A. INTRODUCTION

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 85 concernant le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2020.

Les budgets 2020 sont les derniers budgets à être présentés sous les normes du MCH1 -modèle de compte harmonisé 1- découlant de la réglementation de la loi sur les communes (LCo). La nouvelle législation (loi du 22 mars 2018 sur les finances communales, LFCo) définissant l'introduction de MCH2 pour les collectivités publiques locales du canton entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Le budget 2021 sera, par conséquent, le premier budget présenté sous les nouvelles normes. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que le Service des finances utilise depuis début 2019 un nouveau programme informatique, à même de répondre aux exigences des nouvelles normes comptables à venir. Cela a entraîné un retraitement de la numérotation du plan comptable.

Le Conseil communal est satisfait de présenter le budget de fonctionnement 2020 qui a atteint l'équilibre. Ce résultat est possible grâce à une évolution favorable des recettes fiscales aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales malgré l'introduction de la réforme fiscale des entreprises. Cette réforme sera introduite au 1^{er} janvier 2020.

En parallèle, le budget présente une augmentation des charges de fonctionnement qui découle essentiellement de l'ouverture de l'école des Pléiades et de l'ajustement de l'effectif du personnel nécessaire pour faire face au développement des tâches communales.

S'agissant du budget des investissements, il s'inscrit dans la continuité des investissements importants à réaliser.

Les principaux résultats des budgets 2020 sont les suivants:

1. Budget de fonctionnement

- ✓ Le budget prévoit un bénéfice de 161 990 francs pour un total de charges de 45 658 100 francs et un total de revenus de 45 820 090 francs;
- ✓ Une augmentation des charges nettes par rapport au budget 2019 de 6.62%, soit 2 491 100 francs;
- ✓ Une augmentation des revenus nets par rapport au budget 2019 de 6.36% soit 2 407 710 francs. Cette augmentation de revenu est due principalement à des recettes fiscales en augmentation par rapport au budget 2019. On enregistre une augmentation des impôts de 1 952 760 francs (+7.54%) contre 1 105 490 francs (+4.46%) en 2019. Un total d'impôts représentant le 69.1% du total des revenus, sans les imputations internes et les prélèvements aux réserves (68.4% au budget 2019 et 70% aux comptes 2018);
- ✓ La population au 31.12.2018 de 6971 est la base de référence pour le calcul des charges liées (6723 au 31.12.2017);
- ✓ Le montant des amortissements obligatoires s'élève à 2 226 180 francs contre 1 602 460 francs au budget 2019. Cette augmentation est due à l'amortissement de l'école de Pléiades prévu pour 712 830 francs;
- ✓ Un prélèvement de 645 000 francs est prévu aux réserves véhicules, infrastructures sportives et réseau routier pour le financement de plusieurs investissements (nouveaux et reports);
- ✓ Le budget de fonctionnement tient compte des modifications décidées par le Conseil communal le 18 octobre 2019. Pour mémoire, le budget de fonctionnement présentait un excédent de charges de 363 844 francs pour la 1^{ère} lecture contre 993 734 francs en 2019.

Si ce résultat équilibré du budget de fonctionnement est réjouissant, il ne doit pas masquer la grande prudence de mise dans la gestion des finances communales.

2. Budget des investissements

Le budget prévoit des dépenses d'investissements brutes de 28 601 160 francs, ainsi que des recettes d'investissements brutes de 10 137 440 francs, soit un volume d'investissements nets de 18 463 720 francs, réparti dans les catégories suivantes

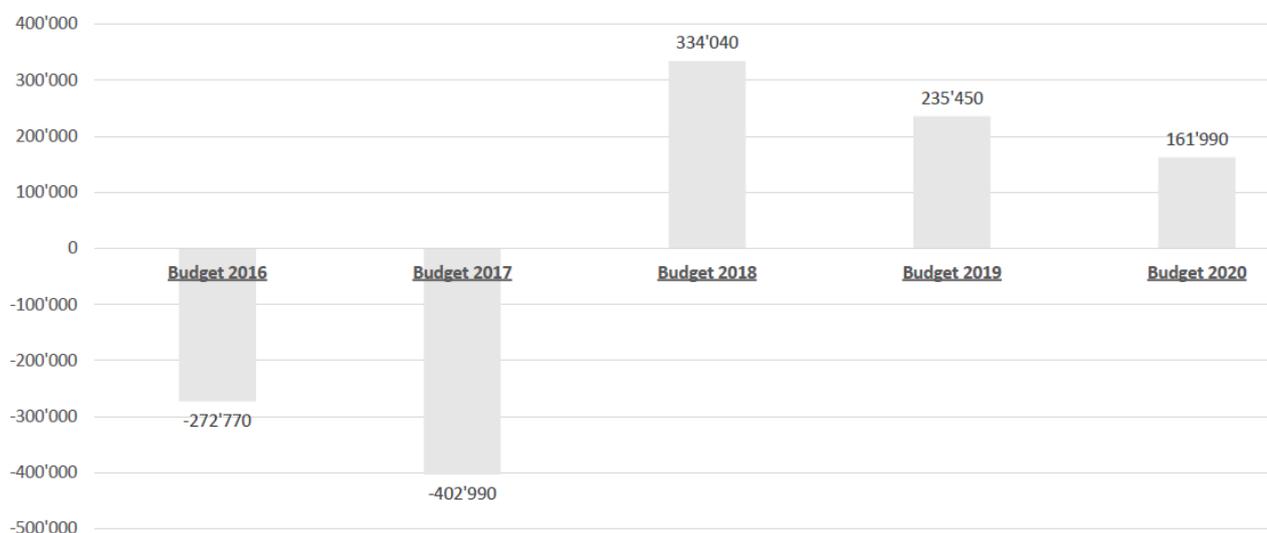
- ✓ Catégorie I : 17 093 160 francs de report de dépenses brutes (crédits déjà votés par le Conseil général) pour les travaux en cours et 8 862 440 francs de report de recettes brutes, soit au net 8 230 720 francs;
- ✓ Catégorie II : Les dépenses pour les nouveaux investissements bruts (Messages no 78 à 84) s'élèvent à 2 348 000 francs et les recettes brutes à 1 205 000 francs, soit au net 1 143 000 francs;
- ✓ Catégorie III : Les dépenses brutes d'intention sont estimées à 9 160 000 francs et les recettes brutes d'intention à 70 000 francs, soit un montant de dépenses nettes d'intention de 9 090 000 francs.

La marge d'autofinancement s'élève à 2 960 590 francs (2 329 860 francs au budget 2019). Le financement des investissements par des emprunts bancaires se monte à 15 503 130 francs. Le degré d'autofinancement des investissements est de 16% (pour rappel, celui du budget 2019: 10.9%).

B. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. Evolution du résultat

Pour la 3^{ème} année consécutive, le budget est équilibré.



2. Evolution des charges et revenus bruts

Les charges 2020 augmentent de 2 004 970 francs, soit de 4.59% par rapport au budget 2019 alors que les revenus augmentent de 1 931 510 francs, soit de 4.40%.

Compte de fonctionnement	Budget 2020	Budget 2019	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2018
Revenus	45'820'090	43'888'580	1'931'510	4.40	45'697'364.20
Charges	45'658'100	43'653'130	2'004'970	4.59	42'787'184.23
Bénéfice	161'990	235'450	-73'460		2'910'179.97

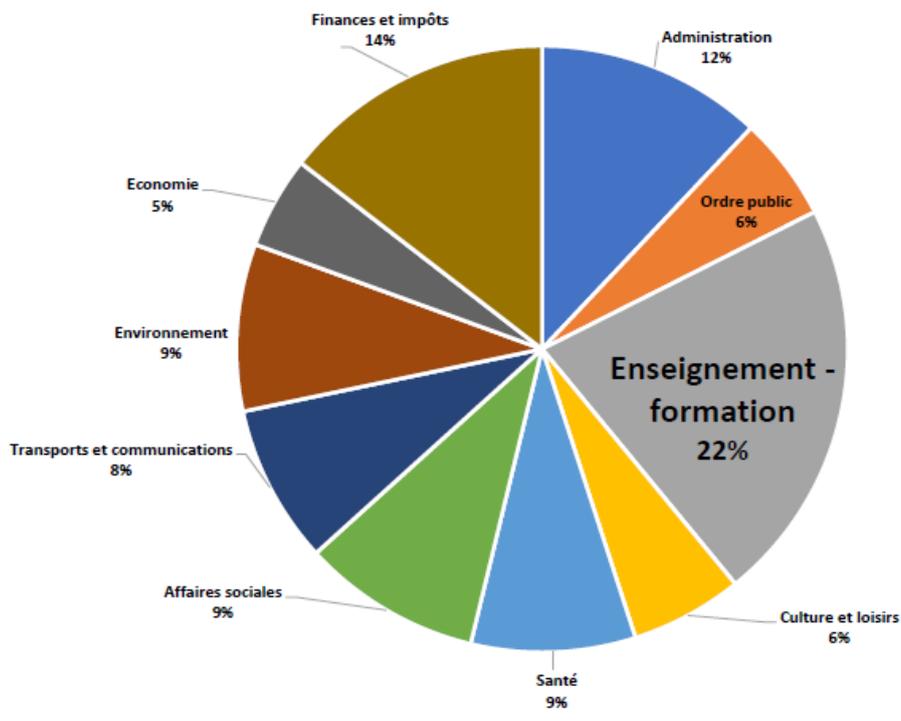
3. Evolution du résultat net par dicastère

On constate des augmentations pratiquement dans tous les dicastères sauf pour les dicastères de l'ordre public et de l'environnement. Le dicastère de l'enseignement enregistre la plus forte augmentation avec 1 112 880 francs (+ 13.53%) par rapport au budget 2019. Cette augmentation est due principalement à l'ouverture de l'école des Pléiades et l'introduction de l'amortissement de 712 830 francs.

FONCTIONNEMENT	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Différences par rapport aux comptes 2018	%	Différences par rapport au budget 2019	%
Administration	2'449'408.47	2'545'320.00	2'791'980.00	342'571.53	13.99	246'660.00	9.69
Ordre public	637'380.02	762'630.00	744'790.00	107'409.98	16.85	-17'840.00	-2.34
Enseignement - formation	7'879'207.51	8'223'200.00	9'336'080.00	1'456'872.49	18.49	1'112'880.00	13.53
Culture et loisirs	1'644'419.44	1'701'930.00	1'814'800.00	170'380.56	10.36	112'870.00	6.63
Santé	2'963'383.00	3'640'480.00	3'970'250.00	1'006'867.00	33.98	329'770.00	9.06
Affaires sociales	3'124'035.80	3'212'900.00	3'489'470.00	365'434.20	11.70	276'570.00	8.61
Transports et communications	2'886'225.28	3'218'170.00	3'243'040.00	356'814.72	12.36	24'870.00	0.77
Environnement	403'281.72	544'510.00	426'940.00	23'658.29	5.87	-117'570.00	-21.59
Economie	506'772.13	681'320.00	744'940.00	238'167.87	47.00	63'620.00	9.34
Finances et impôts	-25'404'293.33	-24'765'910.00	-26'724'280.00	-1'319'986.67	-5.20	-1'958'370.00	7.91
Bénéfice	-2'910'179.97	-235'450.00	-161'990.00	2'748'189.97		73'460.00	

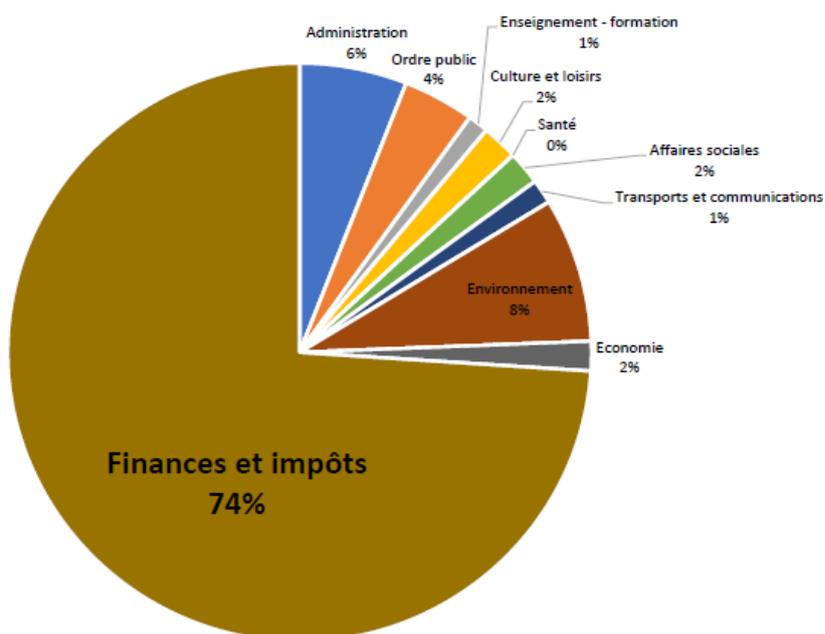
4. Répartition des charges par dicastère

A l'instar des budgets précédents, les charges les plus importantes sont enregistrées dans les dicastères de l'enseignement avec 22% (20% au budget 2019), des finances et impôts avec 14% (16% au budget 2019) et de l'administration avec 12% (11,5% au budget 2019).



5. Répartition des revenus par dicastère

Les revenus du dicastère des finances et impôts, présentent les ressources les plus importantes avec le 74% (73% au budget 2019) du total des revenus. S'agissant des revenus liés au dicastère de la protection et de l'aménagement de l'environnement, ils représentent le 8% comme en 2019.



6. Evolution des charges par nature

Le chapitre des subventions accordées enregistre la plus forte augmentation avec 13.27%. Vient ensuite le chapitre des participations à des collectivités qui enregistre une augmentation de 5.93%. Les charges du personnel augmentent de 5.03% et les biens, services et marchandises augmentent de 1.29%. En revanche, le poste des intérêts diminue de 7.96% et le poste des amortissements de 9.47%.

	Budget 2020	Budget 2019	Ecart en francs	Ecart en %
30 Charges de personnel	9'100'940	8'665'460	435'480	5.03
31 Biens, services et marchandises	8'388'050	8'281'050	107'000	1.29
32 Intérêts passifs	740'000	804'000	-64'000	-7.96
33 Amortissements	3'443'600	3'803'910	-360'310	-9.47
35 Participations à des collectivités publiques	15'174'450	14'325'520	848'930	5.93
36 Subventions accordées	3'921'350	3'461'850	459'500	13.27
38 Attribution aux financements spéciaux		9'930	-9'930	
39 Imputations internes	4'889'710	4'301'410	588'300	13.68
Totaux	45'658'100	43'653'130	2'004'970	4.59

7. Evolution des revenus par nature

La plus forte augmentation des revenus se situe dans la nature dédommagements de collectivités +29.01%. S'agissant des revenus d'impôts, ils augmentent de 7.54% (4.46% en 2019). Les chapitres des contributions, émoluments et taxes augmente de 2.38%, des subventions de 5.56% et des recettes sans affectation de 3.31%. En revanche, nous enregistrons une diminution pour le poste du revenu des biens de -17.45% et des prélèvements aux réserves de -62.27%.

	Budget 2020	Budget 2019	Ecart en francs	Ecart en %
40 Impôts	27'849'650	25'896'890	1'952'760	7.54
42 Revenus de biens	1'292'020	1'565'080	-273'060	-17.45
43 Contributions, émoluments, taxes	7'444'820	7'271'930	172'890	2.38
44 Recettes sans affectation	521'620	504'930	16'690	3.31
45 Dédommagements de collectivités	2'154'940	1'670'380	484'560	29.01
46 Subventions	1'022'330	968'460	53'870	5.56
48 Prélèvement sur les financements spéciaux	645'000	1'709'500	-1'064'500	-62.27
49 Imputations internes	4'889'710	4'301'410	588'300	13.68
Totaux	45'820'090	43'888'580	1'931'510	4.40

8. Evolution des charges nettes

Evolution des charges entre le budget 2020 et 2019 sans les imputations internes et mouvements des réserves					
Compte de fonctionnement	Budget 2020	<i>Budget 2019</i>	<i>Ecart en francs</i>	<i>Ecart en %</i>	<i>Comptes 2018</i>
Charges	40'123'390	37'632'290	2'491'100	6.62	36'247'347

<i>Historique évolution des charges entre le budget 2019 et 2018 sans les imputations internes et mouvements des réserves</i>					
<i>Compte de fonctionnement</i>	<i>Budget 2019</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Ecart en francs</i>	<i>Ecart en %</i>	<i>Comptes 2017</i>
<i>Charges</i>	37'632'290	36'167'220	1'465'070	4.05	33'938'544

On constate que l'évolution des charges nettes est plus importante que dans le budget précédent.

9. Evolution des revenus nets

Evolution des revenus entre le budget 2020 et 2019 sans les imputations internes et mouvements des réserves					
Compte de fonctionnement	Budget 2020	<i>Budget 2019</i>	<i>Ecart en francs</i>	<i>Ecart en %</i>	<i>Comptes 2018</i>
Revenus	40'285'380	37'877'670	2'407'710	6.36	40'917'368

<i>Historique évolution des revenus entre le budget 2019 et 2018 sans les imputations internes et mouvement des réserves</i>					
<i>Compte de fonctionnement</i>	<i>Budget 2019</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Ecart en francs</i>	<i>Ecart en %</i>	<i>Comptes 2017</i>
<i>Revenus</i>	37'877'670	36'350'970	1'526'700	4.20	46'376'598

L'évolution des revenus nets est plus importante que pour le budget précédent.

C. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses brutes d'investissements sont fixées à 28 601 160 francs. Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 10 137 440 francs, les dépenses nettes d'investissements planifiées atteignent 18 463 720 francs.

Compte des investissements	Budget 2020	Budget 2019	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2018
Dépenses	28'601'160	31'677'871	- 3'076'711	- 9.71	12'210'403.50
Recettes	10'137'440	10'424'940	- 287'500	- 2.76	1'154'569.05
Dépenses nettes	18'463'720	21'252'931	- 2'789'211		11'055'834.45

Catégories		Dépenses brutes	Recettes brutes	Dépenses nettes
I	Travaux en cours - crédits votés	17'093'160	8'862'440	8'230'720
II	Nouveaux crédits d'investissements Messages 78 à 84	2'348'000	1'205'000	1'143'000
III	Montants d'intention	9'160'000	70'000	9'090'000
		28'601'160	10'137'440	18'463'720

Les investissements sont les suivants:

- 020 Administration générale: le budget tient compte du report de crédit pour la participation au concours pour le bâtiment administratif et les espaces publics (150 000 francs) ainsi qu'un montant d'intention pour le classement du fonds des archives communales (20 000 francs dépenses 2020 sur un montant estimé à 100 000 francs);
- 110 Police: un montant d'intention de 50 000 francs est prévu pour l'acquisition d'horodateurs;
- 1410 Police du feu: le budget prévoit le report du crédit pour l'acquisition d'un véhicule logistique (42 000 francs net) ainsi qu'un montant d'intention de 250 000 francs pour la participation au remplacement du camion échelle;
- 290 Enseignement: le budget tient compte du report de la dépense pour la construction de l'école des Pléiades de 6 000 000 francs et 1 158 000 francs pour les subventions attendues.
- 2190 AES: Il est prévu aussi le report d'un montant de 400 000 francs pour l'étude de la transformation de la Châteloise pour l'AES. Un montant d'intention pour les travaux de transformation de la Châteloise pour l'AES (500 000 francs dépenses 2020 sur un montant total d'investissement estimé à 6 650 000 francs) est également prévu;
- 340 Sports: le budget prévoit le report des crédits pour les études du bâtiment multisports (100 000 francs), des vestiaires de la patinoire (200 000 francs) et de l'assainissement du bassin de la piscine (50 000 francs). Les montants d'intention pour la construction du bâtiment multisport (1 500 000 francs dépenses 2020 sur un total d'investissement de 7 000 000 francs), pour la construction des nouveaux vestiaires de la patinoire (600 000 francs dépenses 2020 sur un total d'investissement estimé à 2 100 000 francs), ainsi qu'un montant de 150 000 francs pour le Park4all;
- 620 Routes communales: trois nouveaux crédits sont proposés, à savoir un crédit pour le remplacement de la pelle mécanique (63 000 francs, Message no 80), un crédit pour la réfection du pont des Planches à la route de la Bria (58 000 francs net, Message no 78) ainsi qu'un crédit

pour la construction d'un trottoir à la route de Montreux (105 000 francs, Message no 79). Le budget tient compte également du report de la dépense pour la participation à l'aménagement routier et piétonnier du secteur de la nouvelle Gare pour 2 000 000 francs, du report de la dépense pour le parking de covoiturage à la route de Vevey de 672 000 francs, du report de la dépense pour la réfection et l'élargissement du chemin de la Léchère de 175 900 francs, du report de la dépense pour la réfection de deux secteurs à la route du Moléson de 100 000 francs, du report du crédit d'étude pour la traversée des Paccots de 50 000 francs ainsi que du report de la dépense pour l'étude du pont de la Péralla de 71 050 francs. Six montants d'intention sont inscrits. Il s'agit d'un montant de 305 000 francs pour la réfection du mur de la ruelle du Pont, d'un montant de 40 000 francs pour l'acquisition d'un agrégat de désherbage, d'un montant de 60 000 francs pour la zone 30 à la route de Champ Thomas, d'un montant de 100 000 francs pour la réfection du pont de la Cascade et d'un montant de 2 500 000 francs pour la traversée des Paccots (dépenses 2020 sur un total d'investissement estimé à 3 300 000 francs). Le budget prévoit également un montant d'intention de 1 200 000 francs pour l'acquisition d'un terrain pour le bâtiment de la Voirie;

- 700 Approvisionnement en eau: deux nouveaux crédits sont demandés. Il s'agit, d'une part, du crédit concernant l'interconnexion avec l'AVGG et la Commune de Remaufens d'un montant à charge de notre commune de 830 000 francs selon le Message 81 (crédit annule et remplace le crédit voté en 2017) et, d'autre part, du crédit concernant l'acquisition d'un nouveau véhicule pour un montant de 40 000 francs selon le Message 82. Le report des dépenses liées aux travaux dans le secteur de la Gare est également prévu pour un montant de 51 250 francs. Les reports de crédit pour d'autres secteurs comme le Pré du Tennis aux Paccots, à la route de la Cierne, à la route des Pléiades, dans le secteur de la Gare, à la route de Montreux et au chemin de la Léchère sont aussi prévus. Un montant d'intention est inscrit en recettes d'investissements pour l'encaissement des charges de préférence correspondant aux 50% des taxes de raccordement pour un total de 2 560 000 francs. Quant aux recettes liées aux taxes de raccordement, elles ont été estimées sur une moyenne des cinq dernières années et sont prévues à hauteur de 280 000 francs. Deux montants d'intention sont prévus pour, d'une part, le remplacement des conduites de la traversée des Paccots (700 000 francs) et, d'autre part, pour le prolongement de conduites dans le secteur de la Racca (160 000 francs);
- 710 Protection des eaux: deux nouveaux crédits sont demandés. Il s'agit d'une part de la Mesure 6.9 pour le raccordement EU des bâtiments hors zone du secteur Prautey (42 000 francs net Message 83) et d'autre part de la Mesure 6.10 pour le raccordement EU des bâtiments hors zone existants du secteur Montmoirin (5 000 francs Message 84). Les reports concernent principalement les mesures prévues au PGEE pour les objets et secteurs suivants: en Fossiaux: collecteurs et bassins; le Lussy, Fossiaux: bassins de rétention; secteur des Braseyres: création de rétention; la Cierne, route de Vevey: création bassin; PAD 40 Fruence Nord: équipement de la zone; Cierne des Paccots: Mesure M20 et secteur de la Gare: collecteurs. Comme pour la distribution de l'eau, un montant de 3 080 000 francs est prévu en recettes d'investissements pour l'encaissement des charges de préférence correspondant aux 50% des taxes de raccordement. Quant aux recettes liées aux taxes de raccordement, elles ont été estimées sur une moyenne des 5 dernières années et sont prévues à hauteur de 400 000 francs;
- 720 Gestion des déchets: le budget prévoit un montant d'intention de 150 000 francs pour les puits à ordures ménagères;
- 750 Correction des eaux, endiguement: le budget prévoit les reports pour les travaux du ruisseau du Pra de la Chaux (130 000 francs), pour la revitalisation du ruisseau du Tatreil (net – 315 900 francs) et pour l'assainissement du cours d'eau de la Cierne des Paccots (318 000 francs net). Un montant d'intention est prévu pour la réfection des seuils à Rathvel pour un montant de 13 200 francs net;
- 760 Lutte contre la pollution: le budget prévoit le report du crédit pour la dépollution du stand des Marais (94 000 francs net);
- 790 Aménagement du territoire: outre le report des dépenses et recettes liées au PAD Misets-Coula et des conditions d'approbation du PAL (30 000 francs), le budget prévoit trois montants d'intention à savoir: un montant pour les constatations forestières (50 000 francs), un montant pour le PAD Grand Clos (75 000 francs) ainsi qu'un montant pour l'étude du PAD Flumeau (50 000 francs);

- 860 Energie: le budget prévoit le report d'un montant de 25 000 francs pour l'étude énergétique du secteur de la Gare;
- 9420 Patrimoine financier: le budget prévoit les reports des crédits votés de 21 400 francs pour la réfection de la cabane de Bon Riau, un montant de 50 000 francs pour la délégation de compétence pour les transactions immobilières, un montant de 65 000 francs pour l'étude de transformation de l'ancienne école de Fruence. Deux montants d'intention sont prévus pour la réfection de l'aria du chalet d'alpage de Belle Chaux (73 000 francs net) et pour le captage et conduite d'eau pour le chalet d'alpage de la Bria (43 800 francs net);
- 9430 Patrimoine financier - CAB: Un montant d'intention est prévu pour l'assainissement intérieur (500 000 francs dépenses 2020 sur un crédit d'investissement total de 1 500 000 francs).

D. CALCUL DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

COMPTE DES INVESTISSEMENTS		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses brutes 28'601'160	Recettes 10'137'440	Bénéfice	161'990
	Investissements nets 18'463'720	+ amortissements obligatoires	2'226'160
		+ amortissements financiers	572'440
		+ amortissements par les réserves	645'000
		- prélèvements aux réserves	645'000
		Autofinancement	2'960'590

FINANCEMENT	
Investissements nets 18'463'720	Autofinancement 2'960'590
	Financement par emprunts bancaires 15'503'130

Degré d'autofinancement =	Autofinancement	2'960'590	16.0%
	Investissements nets	18'463'720	

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre approbation du budget de fonctionnement et du budget des investissements de la commune de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2020, selon les projets d'arrêtés annexés.

Châtel-St-Denis, novembre 2019

Le Conseil communal

Annexes: - Projets d'arrêtés

Message no 85 du Conseil communal au Conseil général

Objet Budget 2020 – Budget de fonctionnement – Vote final

Projet

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC0, RSF 140.11);
- le Message no 85 du Conseil communal, du 5 novembre 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Le budget de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2020 est approuvé.
Il se présente comme suit:

Total des charges: Fr. 45'658'100.00

Total des revenus: Fr. 45'820'090.00

Résultat (bénéfice): Fr. 161'990.00

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

Message no 85 du Conseil communal au Conseil général

Objet Budget 2020 – Budget des investissements – Vote final

Projet

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 85 du Conseil communal, du 5 novembre 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2020 est approuvé.

Il se présente comme suit:

Dépenses brutes: Fr. 28'601'160.00 (ce montant comprend les dépenses des investissements en catégorie I, II et III)
 Recettes brutes: Fr. 10'137'440.00 (ce montant comprend les recettes des investissements en catégorie I, II et III)
Dépenses nettes: Fr. 18'463'720.00

Article 2

Le montant des dépenses nettes pour les investissements en catégorie I, déjà votés, s'élève à 8 230 720 francs (17 093 160 francs de dépenses brutes et 8 862 440 francs de recettes brutes).

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements, en catégorie II, suivants:

2019.078.620	Route de la Bria – Réfection du pont des Planches (Message no 78)	Fr. 58'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
2019.079.620	Route de Montreux – Construction d'un trottoir (Message no 79)	Fr. 105'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
2019.080.620	Service de la voirie – Remplacement de la pelle mécanique (Message no 80)	Fr. 63'000.00
	Cet achat sera financé par un prélèvement sur la réserve «véhicules» et amorti simultanément.	

2019.081.700	Approvisionnement en eau – Interconnexion avec l’AVGG et la commune de Remaufens (Message no 81)	Fr. 830'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
2019.082.700	Service des eaux – Achat d’un nouveau véhicule (Message no 82)	Fr. 40'000.00
	Cet achat sera financé par un prélèvement sur la réserve «véhicules» et amorti simultanément.	
2019.083.710	Traitement EU – PGEE Mesure 6.9 – Raccordement Prautey (Message no 83)	Fr. 42'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
2019.084.710	Traitement EU – PGEE Mesure 6.10 – Raccordement Montmoirin (Message no 84)	Fr. 5'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.	
	Total des dépenses nettes d’investissements 2020, en catégorie II	Fr. 1'143'000.00

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 5

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l’année 2020, à des ponts de trésorerie communale jusqu’à un montant maximal de 1 040 000 francs suisses (1 143 000 francs total investissements nets – 103 000 financement par prélèvement aux réserves fonds propres).

Article 6

Chacun des crédits d’investissement prévus à l’article 3 peut faire l’objet d’un referendum conformément à l’art. 52 de la loi sur les communes et à l’art. 23 de son règlement d’exécution.

Article 7

Le Conseil général prend acte des projets d’investissement (en intention) de la Ville de Châtel-St-Denis, en catégorie III, pour un montant en dépenses de 9 160 000 francs et en recettes de 70 000 francs résultant sur un excédent de recettes de 9 090 000 francs, qui pourront faire l’objet d’un Message dans le courant de l’année 2020.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery